FOCUS

La Réunion - Mayotte
Transition écologique et emploi cadre

Sur les îles de La Réunion et de Mayotte réunies, 2 637 cadres du secteur privé occupaient un emploi « vert » ou un emploi destiné à se transformer sous l'effet de la transition écologique, en 2021 selon l'Insee[1]. Ceux-ci représentaient alors 26 % des cadres du secteur privé présents sur ces territoires. Comme pour les autres régions, la transition écologique est engagée à La Réunion comme à Mayotte, soutenue par les acteurs publics mais aussi des unités de recherche et clusters d'entreprises. Les enjeux sont multiples : préservation de la biodiversité, le mix-énergétique, meilleure gestion des déchets, décarbonation des activités et des territoires, etc.

Préserver la biodiversité

Les outremers concentrent 80 % de la biodiversité nationale. Unique et d'une grande richesse, cette dernière est particulièrement vulnérable au dérèglement climatique (augmentation en fréquence et intensité d'évènements ponctuels comme les cyclones, élévation des températures moyennes et du niveau de la mer, etc.). Cette biodiversité est profondément exposée aussi à l'activité humaine, notamment parce qu'elle participe à l'attractivité touristique de ces deux territoires. Or, cette dernière a d'ailleurs atteint des records. En effet, La Réunion a accueilli 556 089 touristes en 2023, soit 12 % de plus qu'en 2022[2]. À Mayotte, le nombre de visiteurs est quant à lui passé de 65 000 en 2019 à 74 000 en 2022[3]. L'artificialisation des sols constitue une autre menace pour la biodiversité. Or, celle-ci continue de s'accentuer du fait de la croissance démographique et de l'étalement urbain. Pour limiter de ces risques, plusieurs lois et feuilles de route ont été adoptées, comme la Stratégie Nationale de Biodiversité de 2022. Elle comporte trois axes spécifiques aux outremers : « le développement économique endogène respectueux de la biodiversité ; les fonctionnalités du continuum terre-mer et l'aménagement du territoire ; les liens Humain-Nature et la protection de la biodiversité ». La loi Climat et résilience fixant un objectif de « zéro artificialisation nette des sols en 2050 » est une autre illustration, bien que toujours en cours de négociation dans les DROM. Pouvoirs publics, entreprises et universités se sont emparés de ces enjeux. En voici des exemples :

- Le soutien financier du fonds européen FEDER dans le cadre du programme 2021-2027, sur des actions réunionnaises en faveur de l'environnement, la protection et valorisation de la biodiversité.
- Une unité mixte de recherche au sein de l'université de la Réunion (Saint-Pierre) pour mieux comprendre comment l'environnement réagit à différents facteurs.
- Un master « Biodiversité et écosystèmes tropicaux » sur l'île de la Réunion, ainsi qu'une licence « Sciences de la vie – Parcours : Biologie – Ecologie » au CUFR de Mayotte.
- Deux licences proposées, l'une en « géographie et aménagement » à La Réunion, l'autre en « géographie » à l'UFR de Mayotte.
- Des opportunités d'emploi cadre (mêmes rares) peuvent exister en tant que Chef de projet en aménagement du territoire, Expert en environnement et écologie.
- Des acteurs variés comme : l'Agence régionale pour la biodiversité, le bureau d'études BIOTOPE, l'Association SREPEN, Mayotte Nature environnement, Creocéan, etc.

[1] Onemev, Insee (RP 2021 ; Déclaration sociale nominative, 2021), traitement Apec.
[2] Observatoire régional du tourisme, 2024.
[3] Observatoire du tourisme de Mayotte, 2023.

Agir contre les pollutions

La dépollution est un enjeu majeur à la fois pour l'environnement (eau, air, sols) et la santé. Elle l'est d'autant plus que la croissance démographique et le développement des activités humaines et économiques accentuent les risques de pollution. Différents leviers existent pour limiter ces risques et pour essayer d'en minimiser les dommages. Cela va des actions de sensibilisation pour faire évoluer les comportements, à la mise en œuvre de procédés industriels permettant d'assainir les eaux usées, les sols, ou encore de traiter et valoriser les déchets, etc. À l'échelle de l'Europe des mesures ont été adoptées à ce propos et elles se traduisent dans des lois. La principale référence pour la France est la Loi Agec qui est en grande partie inspirée par le Plan d'action pour l'économie circulaire adopté par l'Union européenne en 2015. Elle instaure des mesures pour lutter contre le gaspillage, pour favoriser le recyclage et la valorisation des déchets, etc. Elle vise aussi une réduction de 50 % des déchets non dangereux mis en décharge, objectif qui était déjà mentionné dans la Loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015. Le Code de l'environnement impose aussi des priorités, comme « la réduction de la production de déchets, en réduisant de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 ». Il réglemente aussi leur taux d'enfouissement. Or celui-ci est considérable à La Réunion et à Mayotte puisque ce sont respectivement près de 60 % et de 100 % de ces déchets qui sont enfouis, contre 15 % au National[4]. Tous ces objectifs représentent donc de vrais défis, notamment pour Mayotte qui manque de structures adaptées. Toutefois, dans les deux territoires, des initiatives se développent et se renforcent :

- Un montant de 17,5 M€ alloué par l'Ademe / BRGM / CEREM en 2023 pour la résorption des décharges littorales réunionnaises, et 7 525 622 € pour des projets portant sur l'économie circulaire et les déchets.
- Un montant de 2,1 M€ alloué par l'Ademe en 2023 pour des projets liés aux économie circulaire et déchets à Mayotte.
- Des partenariats engageants comme celui signé entre Plastik'Akoz et l'académie de La Réunion pour lutter contre la pollution plastique, en lien avec le projet Expédition Plastique Océan Indien (ExPLOI) développé par la Commission de l'Océan Indien (COI).
- Différentes formations universitaires proposées à La Réunion dont deux licences professionnelles : Opérateur en Gestion et traitement des déchets solides et Maintenance et Exploitation des Installations de Traitement et de Production d'Eau.
- Des opportunités d'emploi cadre pour des postes de : Ingénieur Energies, Ingénieur d'études réseaux d'énergie, Ingénieur en efficacité énergétique, Ingénieur énergies renouvelables, Chargé d'affaires en énergie et environnement, hydraulicien.
- La présence d'acteurs économiques variés comme : Suez Recyclage et Valorisation - Veolia Propreté Réunion-Mayotte – COVED – Nofrayane - V2D Réunion - Groupe GTOI - DLD Réunion - Société Réunionnaise de Désamiantage - Vinci Construction Dom-Tom.

Extrait d'une offre d'emploi cadre publiée sur apec.fr

Responsable de service eau & assainissement F/H – Mamoudzou, Mayotte
Missions : Établir et mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à assurer la qualité de l'eau et la gestion efficace des systèmes d'assainissement • Développer des projets innovants pour améliorer les infrastructures liées à l'eau et à l'assainissement, en tenant compte des enjeux environnementaux et des besoins • Fidéliser les partenaires et les parties prenantes • Effectuer une surveillance régulière de la qualité de l'eau, ainsi que des inspections et des audits des installations d'assainissement pour garantir leur conformité • Écouter les préoccupations des communautés locales et des parties prenantes, et intégrer leurs retours dans la planification et la mise en œuvre des projets • Assurer le suivi financier et administratif des projets. Profil recherché : Bac+5 dans le domaine de l'environnement, de l'ingénierie civile ou équivalent • Expérience significative dans la gestion des services d'eau et d'assainissement • Excellent sens de l'organisation et de bonnes capacités de gestion de projet • Maîtrise des réglementations en matière d'eau et d'assainissement, ainsi que les techniques de contrôle de la qualité de l'eau • Esprit d'équipe et solides compétences en communication • Maîtrise des outils informatiques et logiciels spécifiques au domaine de l'eau et de l'assainissement.

[4] « La gestion des déchets dans les outre-mer », rapport d'information déposé au Sénat le 8 décembre 2022.

Renforcer le mix-énergétique

La production énergétique de La Réunion et de Mayotte repose avant tout sur les énergies fossiles (62 % pour La Réunion). Ces ressources primaires (pétrole, charbon) sont importées, ce qui fait que le coût de l'électricité est localement beaucoup plus élevé qu'en métropole. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte définit l'autonomie énergétique des Outre-mer comme un objectif à l'horizon 2030, ce qui passe par la production d'énergies renouvelables. À La Réunion, celles-ci sont surtout issues de barrages hydroélectriques (ceux de Takamaka et Langevin notamment). Mais d'autres opportunités se sont développées du fait de leur caractère insulaire et de leur fort ensoleillement : le photovoltaïque, la thermique des mers, la transformation des déchets organiques en biomasse, par exemple. Ce mix-énergétique est important car la population et les besoins en énergie augmentent (que ce soit pour créer des systèmes de refroidissement et de rafraichissement, pour alimenter les réseaux de télécommunication, etc.). Il faut donc trouver des moyens complémentaires de fournir de l'énergie sans augmenter pour autant la dépendance énergétique de ces îles, ni aggraver la pollution atmosphérique. Or à La Réunion par exemple, les émissions de CO_2 issues de la combustion de produits pétroliers et de charbon restent encore très proches de celles enregistrées il y a une dizaine d'années, et ce malgré une légère baisse entre 2022 et 2021. Elles représentent l'équivalent de 4 056 kilotonnes[5]. Pouvoirs publics, entreprises, universités et centres de recherche oeuvrent à la tenue de ces objectifs. Voici quelques exemples :

- L'Ademe a investi 257 262 € dans des projets portant sur la chaleur renouvelable à La Réunion, et 30 006 € à Mayotte. Elle a aussi mis de manière respective 448 060 € et 22 490 € pour des projets liés à des bâtiments économes en énergies.
- Un plan d'investissement national France 2030 soutenant 35 lauréats de La Réunion, dont 19 entreprises au titre de l'appel à projet Décarb'Flash, qui porte sur la réduction de la consommation de combustibles et intrants fossiles (soutien financier de 29,2 M€).
- Une quarantaine de membres réunis dans le cluster Temergie à La Réunion. Soutien à transition écologique, il porte quatre axes d'innovation : les ENR, la maîtrise de l'énergie et la construction durable, le stockage de l'énergie et les *Smart Grids*, la mobilité électrique.
- Le soutien du Conseil départemental de Mayotte, au développement du photovoltaïque.
- Deux formations universitaires proposées à L'Université de La Réunion dont une licence « Urbanisme et transition énergétique » et un master « Génie Civil – Structures, bâtiment, énergie et énergies renouvelables ».
- Des opportunités d'emploi cadre pour des postes de : Ingénieur Energies, Ingénieur d'études réseaux d'énergie, Ingénieur en efficacité énergétique, Ingénieur énergies renouvelables, Chargé d'affaires en énergie et environnement
- Des entreprises porteuses d'innovations sur la production d'électricité verte et d'énergies décarbonées, comme : EDF Réunion/Mayotte – Albioma - Quadran Réunion - Akuo Energy – Voltalia – Hydrô Réunion.

Extrait d'une offre d'emploi publiée sur apec.fr

Développeur de projets ENR F/H – La Réunion
Missions : Soutien à la prospection de projets solaires à La Réunion et à Mayotte • Développement de relations et de partenariats avec les propriétaires, les collectivités, les associations et les administrations • Gestion de projet • Réalisation des étapes clés et coordination des études nécessaires à l'obtention des autorisations administratives du projet (Pré-ingénierie, étude d'impact, pré-étude de raccordement, étude géotechnique) • Contribution à l'élaboration du business plan du projet • Soutien à la contractualisation des contrats de construction et d'exploitation • Veille normative, tarifaire et concurrentielle des ENR sur votre périmètre. Profil recherché : Ingénierie en urbanisme, aménagement du territoire, droit public ou IEP • 3 ans d'expérience dans un poste similaire ou en lien avec l'énergie, l'aménagement du territoire ou la construction d'infrastructures • Autonome et rigoureux(se) • Excellente aisance relationnelle, capacité d'écoute, leadership • Force de proposition et de conviction • Maîtrise de l'anglais tant à l'écrit qu'à l'oral.

[5] Observatoire Energie Réunion.

Décarboner les activités et des territoires

Comme en métropole, La Réunion et Mayotte devraient poursuivre la décarbonation de leurs activités. Cela concerne en particulier l'industrie énergétique qui est celle qui génère le plus de CO_2. Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires identifie plusieurs leviers pour y parvenir comme l'électrification des procédés industriels à partir de sources d'énergie renouvelables, ou encore la capture et le stockage de carbone. La décarbonation des secteurs des transports et de la construction est aussi nécessaire pour réduire la consommation d'énergie et la production de gaz à effet de serre. En outre, agir sur ces secteurs permettrait de diminuer la surexploitation des ressources naturelles, de limiter l'artificialisation des sols et la production de déchets. Partout, et quel que soit le secteur, la réalisation d'audits environnementaux et la mise en place de stratégies durables et responsables sont donc devenues des impératifs. Cela est renforcé par la directive européenne portant sur l'obligation de reporting extra-financiers (CSRD) pour les grandes entreprises mais aussi pour les plus petites structures qui sont cotées en bourse.

- L'Ademe a investi 257 262 € dans des projets de décarbonation sur l'île de La Réunion.
- Green : un groupement d'environ 140 entreprises rassemblant des entreprises écoresponsables, tournées vers le développement durable, l'écoconception, etc.
- Des opportunités d'emploi cadre pour des postes de : Responsable RSE, Responsable HSE, ingénieur HSE, Directeur QHSE, ingénieur procédés en écoconception, Consultant en management de l'innovation, Ingénieur R&D, Responsable R&D, Ingénieur d'études environnement, etc.
- Un bachelor : « Sciences de l'environnement et écotechnologies » pour permettre aux étudiants d'intégrer les problématiques environnementales au cœur de leur future activité professionnelle.
- Une licence professionnelle dans le domaine QHSE pour former des talents au management environnemental (Université de La Réunion).

Extrait d'une offre d'emploi publiée sur apec.fr

Responsable du pôle environnement F/H – Saint-Leu, La Réunion
Missions : Évaluations environnementales de plans et programmes, des dossiers de demande d'autorisation environnementale, des coordinations environnementales • Ingénierie d'affaires : rédaction d'offres techniques et financières, facturation, animation de la relation client • Développement des affaires du pôle (environnement, écologie, paysage, stratégie bas carbone, RSE) • Participation au comité de direction. Profil recherché : Bac+5 en environnement • Expérience de min. 7 ans (analyse terrain, relation client, rédaction rapport d'étude, pratique de la réglementation environnementale, gestion d'autorisations environnementales complexes) • Connaissance élargie dans les différents domaines de l'environnement • Organisé(e) • Esprit de synthèse • Qualités rédactionnelles.

ISSN 2826-874 (Collection Recrutement)

Ce focus documentaire a été réalisé par la Direction des Données et Études (DDE) de l'Apec.
Directeur de la DDE : Pierre Lamblin • Responsable du pôle valorisation des données : Sébastien Thernisien • Équipe projet : Mathilde Chasseray-Deschamps, Geoffroy Garin, Anne-Dominique Gleyen, Marie-Hélène Khouri, Caroline Legrand, Cristina Turlueanu, Kamel Yahyaoui.

Toutes les études de l'Apec sont disponibles gratuitement sur le site www.corporate.apec.fr > Nos études

Suivez l'actualité de l'observatoire de l'emploi cadre de l'Apec @Apec_Etudes

CENTRE DE RELATIONS CLIENTS
0 809 361 212 Service gratuit + prix appel
Du lundi au vendredi de 9h à 19h aux horaires France métropolitaine

© Apec. Cet ouvrage a été créé à l'initiative de l'Apec, Association pour l'emploi des cadres, régie par la loi du 1er juillet 1901 et publié sous sa direction et en son nom. Il s'agit d'une œuvre collective, l'Apec en a la qualité d'auteur.

L'Apec a été créée en 1966 et est administrée par les partenaires sociaux (MEDEF, CPME, U2P, CFDT Cadres, CFE-CGC, FO-Cadres, CFTC Cadres, UGICT-CGT).

Toute reproduction totale ou partielle par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation expresse et conjointe de l'Apec, est strictement interdite et constituerait une contrefaçon (article L.122-4 et L.335-2 du code de la propriété intellectuelle).